





INSTRUCTIONS DE COURSE HABITABLE ET CATAMARAN 2021-2024

FEMMES A LA BARRE TROPHEE PORT LA VIE

Organisé par le Club de Voile de St Gilles-croix-de-vie Grade : 5B 8 et 9 juin 2024

St Gilles Croix-de-Vie





2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau par VHF canal 77 et sur

le groupe WhatApp : Femme à la barre 2022.

<u>Lien:</u> https://chat.whatsapp.com/EyOwHv86p8JHlhvlQaNjEY

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 VHF canal 77 et sur

<u>le groupe WhatApp : Femme à la barre 2022.</u>

Lien: https://chat.whatsapp.com/EyOwHv86p8JHlhvlQaNjEY





- 3.2 Le PC course est situé au Club de Voile, Forum Port la vie. 06.72.93.86.62, v.naulet@cvgv.org
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 77.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé Club de Voile, Forum Port la vie
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **60 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses

Date	Rdv au club	Briefing	1 ^{er} avertissement
Samedi 8 Juin 2024	13h30	14h30	15h30
Dimanche 9 Juin 2024	8h00	9h30	10h30

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour voir tableau cidessus.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

- Pavillon orange triangle pour les catamarans
- Pavillon bleu turquoise pour les habitable

9. LES PARCOURS

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

Le numéro du parcours sera indiqué sur le panneau de la vedette

10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

Départ	Parcours	Dégagement	Changement	Arrivée
Bouée	Bouée jaune	Bouée jaune	Bouée jaune	Bouée blanche
blanche				

12. LE DEPART

12.1. Les départs des courses seront donnés, en utilisant la procédure du Départ Classique.

12.2 – Le Départ Classique

- 12.2.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile

- sur le canal VHF 77. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **8 minutes**] après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVEE

14.1 Pour un départ classique, la ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

Pour tous, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Parcours	Temps cible	Temps limite	Temps limite
			pour finir pour le	pour finir après
			1 er	le 1 ^{er}
Toute	Du n°1 à n°8 - côtier	4 Heures	5 Heures	1 Heure
Toute	n°9 - Banane	1 Heure	1h30	15 Minutes
Toute	N°10 – Dog leg	2 Heures	2h30Heures	30 Minutes

Toute	N°11 à 17 – Côtier	4 Heures	5h00Heures	1 Heure
Toute	N°18 Triangle	2 Heures	2h30Heures	30 Minutes

16.2 Le délai pour finir est le temps dont les bateaux disposent pour arriver après que le premier bateau a effectué le parcours et fini. Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction. Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) doit recevoir les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini plus 2 Points. Ceci modifie les RCV 35, A5.1, A5.2 et A10.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située Salle du Club de Voile Forum Port la Vie. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

Le classement des courses sera effectué:

- 1 Selon le système temps sur temps avec CVL pour des parcours construits n°9, 10 et 17.
- 2 ou selon le système de temps sur distance avec CVL pour les parcours côtier.
- 18.2 1 course validée sera nécessaire pour valider la compétition.
- 18.3 Le score d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 [DP] [NP] Un émargement sur papier ou par SMS ou papier peut être demandé le matin de chaque régate et au retour au port (Nom de bateau, numéro de voile et OK ou signature).
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course est le 77.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 60 minutes avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés pavillon du club de voile.

23. ACCOMPAGNATEURS

23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés pavillon du Club de Voile.

24 EVACUATION DES DETRITUS

Chaque bateau doit déposer dans les poubelles du Port ses détritus.

25 EMPLACEMENTS

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

- 27.1 [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).
- 27.1 [DP] [NP] Les appareils de respiration sous-marine et les housses sous-marines de protection ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés à proximité de quillards entre le signal préparatoire de la première course et la fin de la dernière course de l'épreuve.

28 - DECISION DE COURIR

Prise en compte du Risque Covid19

En s'inscrivant au Championnat du CVGV tout équipier a connaissance et prend en compte le risque COVID19.

Chaque équipier est parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le Ministère des sports,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

28 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : **Un trophée pour le premier et des lots surprises seront** attribué à tous les concurrents.

29 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

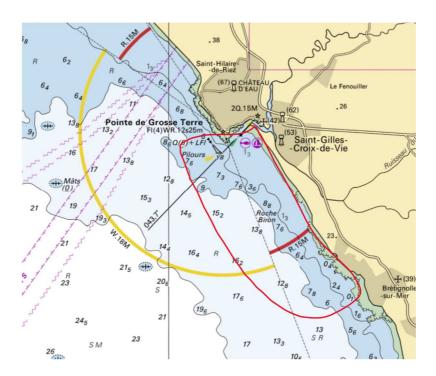
Pour plus d'informations, contacter Valérie NAULET au 06.72.93.86.62

ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course : Guillaume RIGOT

Pilote de la vedette et Adjoint: LEPOUCHARD Chirstian, JONGH Alexandre et DELAUNAY Antoine

ANNEXE 1 - ZONE DE COURSE



ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe** PARCOURS (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.